

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	055 ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_156-DE
		6.1.6 Divagation animale

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Régulation de la population féline
Proposition de renouvellement de la convention avec la clinique vétérinaire de Lomagne et la Fondation « 30 millions d'amis »

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée engagée depuis plusieurs années dans des actions de féline sans propriétaire, vivant dans les lieux publics de la commune.

Pour cela, elle s'appuie sur l'intervention de l'association « les chats lectourois » qui définit les besoins, la clinique vétérinaire de Lomagne et la Fondation « 30 millions d'amis » qui règle les actes.

Lors de sa séance en date du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a reconduit la convention avec l'association « les chats lectourois » pour une durée d'un an et leur a attribué une subvention d'un montant de 800 €.

Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée

- d'une part, de valider la reconduction pour une année supplémentaire de la convention qui lie la commune avec la clinique vétérinaire de Lomagne, visant à organiser les interventions de chacun, datant du 7 janvier 2022,
- et d'autre part, de verser une participation maximale de 1 000 € à l'association « 30 millions d'amis » qui s'engage à abonder les fonds du même montant.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire la convention avec la clinique vétérinaire de Lomagne,
- d'allouer à l'association « 30 millions d'amis » une participation maximale de 1 000 €, et m'autoriser à signer la convention afférente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Emilie SARRAN



Le Maire,

Xavier BALDENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le- 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le :- 4 JUIN 2024